

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 11 janvier 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. LOUNISSA Rafik, MICHEL Claude, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid,

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. KINNOUS Chaïb, MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham, MUZINGER Richard, ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien

Reçus : Mme CHOPIN Corinne, M. SULPICE Romain, M. EL MOUSTAÏD Billal, M. BELHADRI Yanis, M. BELHADRI Boudia, M. RAHIMI Mohamed, M. KHAMMOUS Abdel, M. BENDKHIS Amine, M. ROUIDI Adam

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

A l'attention des arbitres : attention à l'heure de validité de votre test antigénique.

- un match le samedi après-midi, faire son test valable 24 heures à partir de 18 heures le vendredi.
- Un match le dimanche matin et un autre l'après-midi, faire son test valable 24 heures à partir de samedi 18 heures.

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

CLUBS

OPPEDE/MAUBEC bien reçu votre courrier

DENTELLES F.C. erreur administrative

US SAINT SATURNINOISE bien reçu votre courrier

ARBITRES

- **M. CHATI Samir** bien reçu votre courrier
- **M. BEN THABET Mehdi** mail transmis
- **M. BRICHARD Steve** transmis au service compétition
- **M. BEN THABET Mehdi** bien reçu votre courrier
- **M. ALVES Tony** feuille de frais transmise
- **M. EL KADI Nawfal** envoyez votre test positif
- **M. MORCHE Clément** envoyez votre justificatif de reprise
- **M. GALERAN Cyril** bien reçu votre certificat et votre feuille de renseignements
- **M. FATNASSI Balir** bien reçu votre test négatif pour reprise
- **M. KOUARA Hassane** bien reçu votre certificat médical
- **Melle DARRAZI Anissa** il faut vous connecter sur le lien donné par l'assurance maladie pour sortir votre attestation cas contact
- **M. DESOLA Cédric** bien reçu votre test négatif
- **Mme CHOPIN Corinne** bien reçu votre mail, appelez les désignations pour leur signifier de votre disponibilité
- **M. ZENASNI Noël** bien reçu votre certificat
- **M. DARRAZI Najim** veuillez nous envoyer votre test positif ainsi que votre test négatif pour la reprise
- **M. ROUX Vincent** mail transmis aux Statuts d'arbitrage
- **M. DUBOC Pierre** en attente d'un justificatif
- **M. BENMOUFFOK Djelloul** bien reçu votre courrier
- **M. MERZOUG Adnane** le notifier sur votre fiche de renseignements via myFFF

DEMANDES JUSTIFICATIFS :

- **M. NAAMANI Samir** demande justificatif indisponibilité tardive en date du 04/01/2022
BO

- **M. TADLAOUI Maher** Youssef demande justificatif indisponibilité tardive en date du 04/01/2022 BO
- **M. BOUDIUAN Saïd** demande justificatif indisponibilité tardive en date du 04/01/2022 BO
- **M. AUBERT Anthony** demande justificatif indisponibilité tardive en date du 04/01/2022 BO
- **M. BRICHARD Steve** demande justificatif indisponibilité tardive en date du 04/01/2022 BO

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrearguments.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE
L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- **M. DARRAZI Najim** du 08/01/2022 au 15/01/2022
- **M. NAAMANI Samir** du 05/01/2022 au 11/01/2022 (jeudi)
- **M. EL KADI Nawfal** du 22/01/2022 au 23/01/2022
- **M. MASSASSI Adil** du 22/01/2022 au 23/01/2022
- **Melle DARRAZI Anissa** du 16/01/2022 au 30/06/2022 (dimanche)
- **M. HOUMADI Moussa** 29/01/2022 (samedi) (12h-23h30)
- **M. CACHEUX Sébastien** 22/01/2022
- **M. BEN MALEM Abdellatif** du 16/01/2022 au 23/01/2022
- **M. DUBOC Pierre** du 15/01/2022 au 17/01/2022
- **M. SAHNOUNE Samy** du 12/02/2022 au 14/02/2022
- **Melle FRANK Elise** 22/01/2022
- **M. MORCHE Clément** 22/01/2022
- **M. BOUDIUAN Saïd** du 10/01/2022 au 30/06/2022 (samedi)
- **M. TADLAOUI MAHER Youssef** du 10/01/2022 au 21/01/2022
- **M. BOUDIUAN Saïd** du 10/01/2022 au 30/06/2022 (dimanche) (7h30-11h00)
- **M. ROSSO Lloyd** 22/01/2022
- **M. AUBERT Anthony** du 15/01/2022 au 17/01/2022
- **M. DOUAIRI Aziz** du 05/02/2022 au 21/02/2022 (dimanche)
- **M. COLOMBO Stephan** du 05/02/2022 au 06/02/2022
- **M. COLOMBO Stephan** du 22/01/2022 au 23/01/2022
- **M. BRICHARD Steve** du 14/01/2022 au 17/01/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. SMITH contreargument Seniors et Jeunes **06.73.86.35.55**